

TRAIL du Col du NOYER
Samedi 21 et Dimanche 22 Juin 2025
Règlement

Art 1 : ORGANISATEUR

Les Comités des fêtes de Poligny et du Noyer en collaboration avec le club de course à pied « Team Champsaur Nature » basé à Saint Bonnet en Champsaur organisent :

- le samedi 21 juin 2025, La Montée sèche du Col du Noyer avec 4km et 750m de dénivelé positif et une randonnée pédestre non chronométrée.
- le dimanche 22 juin 2025 la neuvième édition du Trail du col du Noyer.
Courses de trail sur 11.5, 24 et 43 km avec 600, 1350 et 2400 m de dénivelé positif

Art 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

L'épreuve du Trail du col du Noyer est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. Les participants devront être nés au moins en 2009 catégorie Cadet pour la Montée sèche, en 2007 catégorie Junior pour le 11km500, en 2005 catégorie Espoir pour le 24km et le 43km.

Les inscriptions du trail ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence sportive FFA en cours de validité.

Pour les non licenciés FFA, il faudra fournir une attestation PPS (Parcours de Prévention Santé) datant de moins de 3 mois le jour de la course (<https://pps.athle.fr/>).

Art 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions seront envoyées à :

Guy Pinet – 10 Rue Des Chanalettes – 05500 Saint Bonnet en Champsaur

Inscription en ligne sur : As2Pic.com jusqu'au 20 juin 2025 à 20h

Droits d'inscription Trail du col du Noyer (cadeau à l'inscription et ravitaillements), **inscription au repas d'après course en plus, 10€) :**

Montée sèche : 10 € jusqu'au 20 juin 2025 / 15€ après

Randonnée pédestre : 10 € jusqu'au 20 juin 2025 / 15€ après

Parcours 11.5km (Falaise de Moutet) : 10€ jusqu'au 20 juin 2025 / 15 € après

Parcours 24 km (Trail des Crêtes) : 15 € jusqu'au 20 juin 2025 / 20 € après

Parcours 43 km (Maratrail): 35 € jusqu'au 20 juin 2025 / 40 € après

Pack 11,5km + montée sèche : 15 € jusqu'au 20 juin 2025 / 20 € après

Pack 24km + montée sèche : 20 € jusqu'au 20 juin 2025 / 25 € après

Pack 43km + montée sèche : 40 € jusqu'au 20 juin 2025 / 45 € après

Art 4 : LES PARCOURS

Montée sèche : **Départ à 10h le samedi 21 du hameau du Claret, village du Noyer**

Parcours 100% sur route forestière et chemins, montée régulière vous conduisant au pied du col que vous atteindrez après un dénivelé très raide. Passage à la table d'orientation et au refuge du col du Noyer (1664m) avant d'atteindre le sommet de la tête de Tourneau (1906m) où sera jugée l'arrivée.

Randonnée pédestre : **Départ à 8h30 le samedi 21 du parking du Col du Noyer**

Le dimanche 22, départ commun aux 3 parcours du village de Poligny à 6h30, 8h30 ou 10h :

Maratrail du Col du Noyer : Parcours commun avec le 24 km jusqu'au 3ème ravitaillement (km20). Direction ensuite le col du Noyer par l'alpage du Pré Lachaup et le GR du tour du Dévoluy jusqu'au col de la Saume avec passage au point haut du parcours " la tête de Tourneau (1906m). Retour à Poligny par des singles et routes forestières.

Trail des Crêtes : départ commun avec le 11.5km jusqu'à Bois vert, sentier en balcon jusqu'à la station de Laye montée sous le sommet d'Aiguille puis sur les crêtes de Coste Belle et Girolet. Descente sur la cabane d'alpage de Moutet le single aérien vous mène ensuite rejoindre le final du 11.5km.

Falaise de Moutet : Passage à la Chapelle de Bois Vert avant de commencer une montée régulière (300 D+) sous la falaise de la montagne de Moutet. Après le second ravitaillement, environ 3km sur routes forestières vous séparent alors de l'arrivée.

Art 5 : BARRIERES HORAIRES

Sur la distance Trail des Crêtes, une barrière horaire au ravitaillement du 13ème km – Horaire maximal 2h30 soit 11h00.

Sur le Maratrail de 43 km, 4 barrières horaires basées sur 10h de course maxi seront mises en place : 1^{ère} barrière à la station de Laye (8ème km) – Horaire maximal 1h45 de course soit 8h15.
2^{ème} barrière au ravitaillement 3 de Pied Rond (20^{ème} km) – Horaire maximal 4h45 soit 11h15.
3^{ème} barrière au ravitaillement 4 (27^{ème} km) – Horaire maximal 6h45 soit 13h15.
4^{ème} barrière au ravitaillement 5 (33^{ème} km) – horaire maximal 8h soit 14h45.

Des pointages seront réalisés par As2pic au 17ème km (Maratrail et Trail des Crêtes) et au 26ème et 32ème km pour le Maratrail.

Art 6 : REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards et les dernières inscriptions (si dossards disponibles) auront lieu :

- Le samedi 21 juin au départ de la course, au hameau du Claret (Le Noyer) à partir de 8h30 pour la Montée sèche, et à partir de 8h au col du Noyer pour la randonnée.
- Le samedi 21 juin de 14h à 16h et le dimanche 22 juin 2023 dans la salle communale de Poligny, à partir de 5h30 pour le 43km, de 7h30 pour le 24 et 11.5 km.

Art 7 : SECURITE

Il est interdit de suivre les coureurs. Le parcours sera balisé ou fléché. Les secours seront assurés par une antenne médicale équipée d'un 4X4 et par un médecin généraliste.

Responsable course : Guy PINET - 06 43 85 44 66

Des radios ainsi que des téléphones portables assureront la liaison entre les différentes personnes s'occupant des secours. Le parcours reste à proximité de routes forestières accessibles en 4X4. Des signaleurs seront positionnés aux endroits stratégiques.

Art 8 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour toutes les courses, obligation d'avoir une réserve d'eau car, par soucis écologique, **aucun gobelet jetable ne sera disponible ni aux ravitaillements ni à l'arrivée.**

Un téléphone portable, un sifflet, une petite couverture de survie, de l'eau et des vivres de course seront demandés pour le Maratrail.

L'utilisation des bâtons est autorisée.

Art 9 : METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu initialement ; les engagements restants acquis.

Art 10 : CESSION DE DROIT A L'IMAGE POUR LA COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, tout concurrent autorise expressément l'organisation du trail du col du Noyer à utiliser, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue et photos réalisées lors de l'évènement organisé par le comité des fêtes de Poligny et du Noyer et l'association Team Champsaur Nature.

Art 11 : RECOMPENSES

un cadeau à l'inscription
un verre de bière locale pour tous les participants

Seront récompensés :

Pour le 11.5, le 24 et le 43 km
3 premiers scratch hommes
3 premières scratch femmes
Le premier de chaque catégorie - hommes et femmes (sans cumul scratch).

Pour la montée sèche du samedi :
3 premiers scratch hommes
3 premières scratch femmes

Art 12 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :
Absence ou falsification de dossard
Pollution ou dégradation des sites traversés (jets de détritrus)
Non-respect du parcours balisé.
Dépassement des barrières horaires (voir art 6)

Respectons la nature : Vous allez parcourir des milieux naturels magnifiques et préservés mais aussi très fragiles, nous vous demandons de jeter vos détritrus aux ravitaillements dans les poubelles prévues et de respecter le balisage sous peine de disqualification.

ABANDON : En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir une personne du poste le plus proche et lui remettre son dossard. Dans ce cas, si son état de santé le nécessite, il sera pris en charge par une équipe de secours qui le ramènera à Poligny.

Art 13 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

Art 14 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance prise par l'intermédiaire de la FSGT. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 15 : ANNULATION

En cas d'annulation pour raison sanitaire, l'organisation s'engage au remboursement de l'inscription dans son intégralité,

Blessure : En cas de blessure du coureur avant la course et sur attestation médicale fournie au plus tard la veille de l'épreuve, l'inscription sera remboursée dans les mêmes conditions.

Tout autre forfait ne sera pas pris en considération.

Art 16 : SOLIDARITE

Les concurrents se doivent assistance et entraide. L'entraide devra prévaloir sur le résultat quel que soit sa position lors de la course.

Art 17 : RAVITAILLEMENTS

Montée sèche et randonnée pédestre : un ravitaillement

Trail de la Falaise de Moutet : au 4, 9^{ème} km et à l'arrivée

Trail des crêtes : au 4, 13, 20^{ème} km et à l'arrivée

Maratrail du Col du Noyer : au 13, 20, 27 et 33^{ème} km et à l'arrivée

Le repas d'après-course est à réserver lors de votre inscription à la course (Tarif : 10€) . Le repas composé de produits régionaux sera servi à partir de 12h en extérieur.

Possibilité d'achat de ticket pour les accompagnants, réservation sur le bulletin d'engagement et dans la mesure des places disponibles (Tarifs : 10€).

Art 18 : PROGRAMME

Samedi 21 juin 2025

8h : Remise des dossards au Col du Noyer pour la randonnée.

8h30 : Départ de la randonnée pédestre au Col du Noyer.

8h30 : Inscription et remise des dossards pour la montée sèche au Claret (Le Noyer).

10h : Départ en ligne de la montée sèche.

11h : Ravitaillement pour les coureurs et les randonneurs et remise des récompenses.

14h à 16h : Inscriptions et remise des dossards pour les courses du dimanche à Poligny.

Dimanche 22 juin 2025 :

5h30 : Inscriptions et remise des dossards à la salle des fêtes de Poligny.

6h15 : Briefing sur le Maratrail et sa sécurité

6h30 : Départ en ligne sur le Maratrail du col du Noyer

8h15 : Briefing sur le Trail des Crêtes (24km) et sa sécurité

8h30 : Départ en ligne sur le Trail des Crêtes

9h45 : Briefing sur le trail de La falaise de Moutet (11.5km) et sa sécurité

10h : Départ en ligne sur le trail de La falaise de Moutet

11h30 : Départ des courses « enfants »

12h00 : Ouverture du repas.

14h00 : Remise des récompenses.